

RÈGLEMENT DES COURSES

2025

XTERRA TRAIL RUN « LA NUIT DES TRAILS »

XTERRA « LA NUIT DES TRAILS » 42 km et 21 km

XTERRA « ITI TRAIL » 12km

XTERRA « FUN TRAIL » 3 km

XTERRA « TAMARII TRAIL » 1 km

XTEGGA®

TAHITI TRAIL RUN

Épreuves organisées par l'Association VSOP – XO et FENUA EVENTS du 13 au 15 juin 2025



TAHITI
TOURISME



ACROPOL
UNION DES SPORTS ET CULTURES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Article 1 : La Manifestation

La 2e édition du XTERRA TRAIL RUN « LA NUIT DES TRAILS » fait partie des grandes manifestations sportives de Polynésie française. Organisée les 13, 14 et 15 juin 2025 à Moorea par l'association VSOP – XO et FENUA EVENTS, elle est sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), sous le haut patronat de la Commune de Moorea-Maïao, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et en partenariat avec ses sponsors privés.

Article 2 : Le Comité de course

Il se compose du directeur de compétition, du président de l'association VSOP – XO ou de son représentant, du juge arbitre de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de compétition. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 3 : Les courses

- Le XTERRA TAHITI - La Nuit des Trails – AIR TAHITI NUI - 42km
- Le XTERRA TAHITI - La Nuit des Trails – POLYNESIENNE DES EAUX - 21km
- Le XTERRA TAHITI - ITI TRAIL – TAUATI FERRY – 12km
- Le XTERRA TAHITI - FUN TRAIL – TAUATI FERRY – 3km
- Le XTERRA TAHITI - TAMARII FUN TRAIL - ROTUI – 1km

Les distances définies dans le présent règlement sont données à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Article 4 : Dates et horaires

Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

Vendredi 13 juin 2025 :

Le départ du **XTERRA TAHITI - La Nuit des Trails – AIR TAHITI NUI - 42km** aura lieu sur l'île de Moorea à **20h00** depuis la plage de **Tahiamanu au P.K.15**, pour une arrivée sur cette même plage. **Cut OFF le SAMEDI 14 JUIN pour une durée de course maximale de 12h**, soit une arrivée à 08h00 le samedi 14 juin.

Vendredi 13 juin 2025 :

Le départ du **XTERRA TAHITI - La Nuit des Trails – POLYNESIENNE DES EAUX - 21km** aura lieu sur l'île de Moorea à **21h00** depuis la plage de **Tahiamanu au P.K.15**, pour une arrivée sur cette même plage. **Cut OFF le SAMEDI 14 JUIN pour une durée de course maximale de 11h**, soit une arrivée à 08h00 le samedi 14 juin.

Dimanche 15 juin 2025 :

Le départ du **XTERRA TAHITI - ITI TRAIL – TAUATI FERRY – 12km** sera donné à **9h00** depuis le Fond de la baie d'Opunohu, aux Banians pour une arrivée à la **plage de Tahiamanu**. **Cut OFF pour une durée de course maximale de 5h**, soit une arrivée à 14h00.

Le départ du XTERRA TAHITI le « TAMARII TRAIL » 1KM sera donné à **10h00** et le « FUN TRAIL » 3 KM à **10h30**, depuis la **plage de Tahiamanu** au P.K.15 pour une arrivée à cette même plage.

Article 5 – Respect des parcours

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction (réutilisables), de la rubalise biodégradable. Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques.

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des pointages manuels et électroniques (grâce à la puce située dans le dossard du coureur) sont mis en place aux points de passages stratégiques afin de garantir que le coureur a bien réalisé la totalité du parcours. Tout manquement à un pointage entraînera la disqualification du coureur. Il sera procédé à une vérification minutieuse avant la validation des résultats.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive). *Voir article 9 - Fautes.*

Article 6 – Dépassement

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible. Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

Article 7 : Ravitaillements

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS »

De l'eau sera disponible pour tous avant le départ et après l'arrivée.

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et consultables sur le site internet www.xterratahiti.com. Les ravitaillements seront composés d'eau, de boissons sucrées, de fruits et d'alimentation solide froide sucrée et salée. Il appartiendra à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en apports énergétiques s'il le souhaite.

Sur les ravitaillements hors arrivée, aucun gobelet plastique ou carton ne vous sera proposé. Un gobelet réutilisable est nécessaire et vous servira de récipient pour vous désaltérer à chaque ravitaillement. Il fait partie du matériel obligatoire.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussettes, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours.

Épreuve « ITI TRAIL » 12K – « FUN TRAIL » 3K et « TAMARII TRAIL » 1K

De l'eau disponible pour tous avant le départ et après l'arrivée.

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours, plus rapprochés que sur « LA NUIT DES TRAILS », afin d'éviter les « surchauffes » car une partie des trailers a tendance à partir trop vite et à ne pas s'hydrater suffisamment. Aussi, pour éviter des problèmes de déshydratation, l'organisation mettra des points d'eau tous les 3 kms. Les ravitaillements seront composés d'eau, de boissons sucrées et de fruits.

ZONE DE PROPRETÉ

Des zones de propreté seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques plastiques, gels, ... uniquement dans ces zones dédiées. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours et ne récupérant pas son déchet après signification, sera disqualifié.

Article 8 : Accompagnants

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS »

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toutefois, une entre-aide limitée de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve est tolérée (aide alimentaire, eau, massage anti-crampe, etc.).

Épreuve « ITI TRAIL » 12K – « FUN TRAIL » 3K et « TAMARII TRAIL » 1K

Aucune assistance ne sera acceptée sur ces 3 épreuves. En revanche, les parents pourront s'inscrire sur le 1Km et courir avec leur enfant.

Article 9 : Fautes

Cet article concerne toutes les courses du XTERRA TAHITI 13 au 15 juin 2025.

Après un avertissement oral reçu par un membre de l'organisation, le coureur peut se voir sanctionné par une Disqualification

- Insulte, comportement désobligeant, manœuvre déloyale envers les autres concurrents ou l'organisation : Disqualification
- Non-respect des consignes de sécurité ; Disqualification
- Manipulation frauduleuse de puce électronique de chronométrage Disqualification
- Jet volontaire de détritiques sur le parcours Disqualification
- Ne pas effectuer la totalité du parcours : Disqualification
- Perte du dossard : Disqualification
- Dossard plié : Disqualification après un avertissement.

Article 10 : Abandon

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS » 42km et 21km

Tout abandon, volontaire ou à la suite d'une incapacité physique (malaise, blessure, etc.) ou une décision médicale n'élimine pas le coureur qui pourra être « classé » comme Finisher du segment inférieur effectué. Pour obtenir son trophée « NUIT DES TRAILS », le coureur devra franchir l'arrivée.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

Épreuve « ITI TRAIL » 12K – « FUN TRAIL » 3K et « TAMARII TRAIL » 1K

Pour obtenir sa médaille, le traileur d'une de ces 3 épreuves devra franchir la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon, le coureur fait la déclaration à l'officiel de course le plus proche.

Article 11 : Sécurité sur le parcours

Sur l'ensemble de l'épreuve, la sécurité sera assurée par une équipe de Médecins et Secouristes (FSPF), Sapeurs- Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de véhicules d'intervention et d'ambulances.

L'organisation ou les secouristes pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant une course.

Le XTERRA TAHITI « LA NUIT DES TRAILS » est une épreuve réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. La course se déroule en une seule étape en individuel, au rythme de chacun, prenant en compte la barrière horaire (Cut-Off).

Les trailers des 3 autres épreuves (12K, 3K et 1K) devront bien gérer leur corps en évitant de partir trop vite, en s'hydratant aux ravitaillements et en se protégeant du soleil (casquette, lunettes)

Les coureurs évoluent en autosuffisance. Cela signifie qu'ils doivent être autonomes entre les points de ravitaillement, en ce qui concerne l'habillement, les communications, la nourriture et la boisson.

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

Article 12 : Temps limite de course

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS » 42km

Le temps maximum de course pour le XTERRA TAHITI « LA NUIT DES TRAILS » est fixé à 12h soit une arrivée à 08h00 le samedi 14 juin.

Les coureurs n'ayant pas encore franchi la ligne d'arrivée devront, sur le parcours, remettre leur dossard à un membre de l'organisation, depuis un véhicule ou sur un poste de ravitaillement.

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS » 21km

Le temps maximum de course pour le XTERRA TAHITI « LA NUIT DES TRAILS » est fixé à 10h soit une arrivée à 07h00 le samedi 14 juin.

Les coureurs n'ayant pas encore franchi la ligne d'arrivée devront, sur le parcours, remettre leur dossard à un membre de l'organisation, depuis un véhicule ou sur un poste de ravitaillement

Épreuve « ITI TRAIL » 12K – « FUN TRAIL » 3K et « TAMARII TRAIL » 1K

Pour le 12K du dimanche 15 juin, le Cut-off sera à 14h00, soit après 5 heures de course.

Article 13 : Matériel obligatoire et conseillé

Les concurrents s'engagent à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve, dans les points de contrôles ou dans l'aire d'arrivée.

Les participants aux trails devront **obligatoirement** avoir :

- Une gourde ou récipient contenant au moins 1 litre de boisson (2 L sont fortement conseillés).
- Le dossard attaché sur le devant du corps avec au minimum 3 épingles, non plié et bien visible
- Un matériel d'éclairage, style frontale avec recharge pour tenir toute la nuit
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Un gobelet réutilisable pour les ravitaillements (aucun gobelet ne sera présent sur les stands de ravitaillement)

Les bâtons de trail et les ceintures porte-dossard type triathlon sont autorisés.

Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – et si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

La quantité de réserve d'eau imposée est obligatoire et si l'un des éléments obligatoires est manquant, il ne sera pas possible à un athlète de prendre le départ si cette disposition n'est pas respectée. Un contrôle obligatoire lors du pointage avant le départ aura lieu sur zone, 1 heure avant le départ.

Matériel conseillé :

- Une gourde ou récipient contenant 2 litres de boisson, au minimum.
- Un 2nd matériel d'éclairage ou une batterie de secours (au cas où le 1er tombe en panne)
- Des gants
- Un téléphone portable
- De la nourriture ou compléments énergétiques

Article 14 - Modifications / reports des courses

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ si des circonstances imprévues les y contraignent. En cas de modification, celle-ci sera communiquée via les réseaux sociaux de l'organisateur ou e-mail. Si cela est possible, l'organisateur fera une annonce lors du brie

+fing de courses.

En cas de mauvais temps, la course peut être reportée. Le Comité organisateur s'engage à avertir les participants par le biais des médias 24 heures avant le jour de la compétition.

En cas de force majeure, il pourrait aussi prendre une décision quelques heures seulement avant le départ.

Aucun dédommagement ne peut être requis contre le Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

Article 15 – Conditions d'inscriptions – Justificatifs

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés en athlétisme :

- Pour « LA NUIT DES TRAILS » 42KM à partir de la catégorie Espoir : athlètes nés(e) en 2005 et avant soit **20 ans minimum dans l'année**
- Pour « LA NUIT DES TRAILS » 21KM à partir de la catégorie Junior : athlètes nés(e) en 2007 et avant soit **18 ans minimum dans l'année**
- Pour le « ITI TRAIL » 12 km : à partir de la catégorie Cadet : athlètes né(e)s en 2009 et avant, soit **16 ans minimum dans l'année.**
- Pour le « FUN TRAIL » 3 km : à partir de la catégorie Benjamin : athlètes né(e)s en 2013 et avant, (12 ans minimum dans l'année). Pourront également s'inscrire les Marcheurs et les personnes « malades » ou les blessés de guerre (Armées).
- Pour le « TAMARII TRAIL » 1 km : seule la catégorie Poussin est autorisée : athlètes né(e)s en 2014 et 2015 (**soit 11 ans et 10 ans**) avec la possibilité d'être accompagnés par leurs parents (inscrits également).

Athlètes licenciés :

Les licenciés en athlétisme et triathlon doivent renseigner leur numéro de licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme), FAPF (Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française) ou leur numéro de licence FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) ou FFTRI (Fédération Française de Triathlon) lors de l'inscription sur le site www.fenuamoove.com.

Athlètes non licenciés :

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** », est **obligatoire**. Il doit dater de moins d'un an à la date de la course et doit être fourni obligatoirement sur le site d'inscription www.fenuamoove.com (la photocopie est acceptée).

Aucune inscription ne sera acceptée ni même traitée sans le certificat médical ou le numéro de licence FAPF / FFA / FTTRI / FFTRI

Les licences issues d'autres fédérations ou club sportifs ne sont pas acceptées (Football, Va'a, Natation...).

Athlètes étrangers (non français) :

Les athlètes étrangers n'ayant pas de licences précitées (FFA, FFTRI, FAPF et FTTRI) sont tenus de fournir un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ». Le certificat médical doit être rédigé en anglais ou traduit en français, daté de moins d'un an à la date de la course et être fourni obligatoirement sur le site d'inscription www.fenuamoove.com (la photocopie sera acceptée).

Article 16 - Mode d'inscription

Centre d'inscription internet :

L'athlète s'inscrit en ligne disponible sur le site www.xterraplanet.com ou sur le site www.fenuamoove.com.

L'athlète remplit son formulaire d'inscription en ligne et joint à son dossier les justificatifs nécessaires (voir

Article 12) à la validation de son inscription.

La date limite pour s'inscrire est fixée au dimanche 25 mai 2025 à 23h59 (Heure locale Tahiti).

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur, la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la validation de l'inscription (dossier complet et paiement), aucune demande d'annulation et de remboursement ne sera pris en compte ; à l'exception des athlètes qui auront souscrit à l'assurance annulation d'un montant de 2000 F Cfp. Ils pourront seulement annuler et bénéficier d'un remboursement (voir conditions plus bas).

L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif, 24h au maximum avant la date de la compétition. La demande d'annulation peut être effectuée jusqu'au mercredi 11 juin 2025 à 23h59 en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : contact@fenuamoove.com.

Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation ne pourront pas être remboursé, ni transféré, ni reporté sur une autre course ou autre édition.

Description	Date
Ouverture des inscriptions	1 ^{er} février 2025
1 ^{ère} majoration	1 ^{er} avril 2025
2 ^e majoration	1 ^{er} mai 2025
Clôture des inscriptions	25 mai 2025
Retrait des dossards	10 & 11 juin 2025

Aucune inscription incomplète ne sera acceptée, ni même traitée.

Tarifs évolutifs :

EPREUVES	Tarif du 01/02/2025 au 31/03/2025		Tarif du 01/04/2025 au 30/04/2025		Tarif du 01/05/2025 au 25/05/2025	
	Nuit des trails 42km	15 000 F CFP	125,70 €	17 000 F CFP	146,64 €	19 000 F CFP
Nuit des trails 21km	13 000 F CFP	108,94 €	15 000 F CFP	125,70 €	17 000 F CFP	142,46 €
Iti Trail	8 000 F CFP	67,04 €	10 000 F CFP	83,80 €	12 000 F CFP	100,56 €
Fun Trail	3 500 F CFP	29,32 €	4 000 F CFP	33,61 €	4 500 F CFP	37,70 €
Tamarii Trail	Gratuit	Gratuit	500 F CFP	4,19 €	1 000 F CFP	8,38 €

Pour les non-licenciés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française et de la Fédération Tahitienne de Triathlon, à ces tarifs seront ajoutés 500 XPF. Cette somme supplémentaire est récoltée pour répondre aux coûts de l'assurance de l'athlète pour l'évènement.

Date de clôture d'inscription le **25/05/2025**. Il n'y aura pas d'inscription passé cette date.

Article 17 – Dossard – Sacs de course - Cession

Les sacs de course contenant les dossards seront à retirer, sur présentation de la carte de retrait du dossard dans la salle de pré-embarquement de Papeete le mardi 10 et mercredi 11 juin 2025 de 7h30 à 17h. (Attention: Lieu, dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés).

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course. Le sac de course contient :

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS » 42KM : 15 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé
- un porte dossard
- un sac à dos trail
- un lycra zip
- une lampe frontale
- un gobelet réutilisable
- un bracelet fluorescent
- un trophée finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

Épreuve « LA NUIT DES TRAILS » 21KM : 13 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- une ceinture de course
- un lycra zip
- un sac ficelle
- un porte clés
- un bracelet fluorescent
- un trophée finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

Épreuve « ITI TRAIL » 12K : 8 000 XPF, l'inscription donne droit à :

- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un sac ficelle
- un débardeur
- une visière
- un stylo
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

Épreuve « FUN TRAIL » 3KM : 3 500 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un débardeur
- un puzzle en bois
- un bracelet fluorescent
- un sac DECATHLON
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

Épreuve « TAMARII TRAIL » 1KM : 0 XPF, l'inscription donne droit à :

- un dossard nominatif pucé avec 4 épingles à nourrices
- un débardeur
- un bracelet fluorescent
- un sac DECATHLON
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

Toute affectation de dossard est définitive. Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants et pendant toute l'épreuve. Il ne doit pas être plié et doit être placé de manière lisible, sponsors de l'organisation et numéro apparents et bien visibles, sur la poitrine sous peine d'avertissement ou de disqualification.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Une puce électronique programmée est accolée au dossard. Celle-ci permettant le chronométrage, elle ne doit pas être retirée ou manipulée à des fins frauduleuses. Les athlètes ayant des restrictions médicales à porter ce type de puce doivent en informer impérativement le Comité Organisateur.

Article 18 : Dépôt des sacs personnels

Une tente « sacs personnels » sera à disposition des coureurs souhaitant déposer leurs affaires. Les sacs devront comporter le numéro de leur dossard.

Le Comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Des parkings seront mis à disposition des athlètes autour du site. Il conviendra de respecter cela (ne pas se garer le long de la route) sous peine de sanction.

Article 19 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué de manière électronique par un prestataire engagé par le Comité organisateur ou de manière manuelle et sous la supervision du juge arbitre de la FAPF.

Pour les épreuves de « LA NUIT DES TRAILS » et du « ITI TRAIL », les coureurs recevront une puce de chronométrage électronique, ce qui permettra de suivre leur avancée et de s'assurer que le parcours officiel

a bien été effectué.

Article 20 : Résultats

Les résultats officiels sont communiqués par le Comité organisateur après validation du juge arbitre FAPF et au plus tard deux heures après la fin de la course. Ils seront affichés sur le village et sur le site www.fenuaevents.com

Ils seront affichés sur le village et sur le site www.xterraplanet.com

Article 21 : les Podiums et Remise des prix

Le comité organisateur fixe les podiums suivants :

Catégories :

Les 5 premiers hommes et femmes des épreuves suivantes se verront remettre un Trophée :

- 42K
- 21K
- 12K

Les 3 premiers « jeunes » des 2 courses 3K et 1K recevront également des Trophées.

Les 5 premiers hommes et femmes du 42K recevront un Prize-money :

- Vainqueurs homme et femme : 100.000 F
- 2^{ème} : 50.000 F
- 3^{ème} : 30.000 F
- 4^{ème} : 20.000 F
- 5^{ème} : 15.000 F

En cas d'arrivée main dans la main, le prize money prévu sera partagé.

Les lauréats s'engagent à être présents lors des remises des prix, qui se tiendront :

- le samedi 14 juin à **08h00** pour la « LA NUIT DES TRAILS » 42 KM et 21 KM ;
- le dimanche 15 juin de **11h00 à 12h00** : Remise des prix du « FUN TRAIL » 3K, « TAMARII TRAIL » 1K, « ITI TRAIL » 12 KM

En cas d'absence ou de retard, les récompenses en nature seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement. En cas d'absence ou de retard, les récompenses en numéraires seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement.

Article 22 - Responsabilité civile

Le comité organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses bénévoles et de tous les participants au XTERRA Tahiti Trail 2025.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces

derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages vol, perte, bris... subis par les biens personnels des participants même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 23 : Premiers secours

La couverture des premiers secours est assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile qui assure cette touche conformément à la convention signée avec le Comité organisateur. Au moins un médecin sera présent auprès de la F.P.P.C.

Article 24 : Réclamation

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au juge arbitre accompagnée de la somme de 10 000 FCP dans le délai maximum de trente minutes après la proclamation des résultats officiels. En cas de non-recevabilité, les 10 000 FCP seront gardés par le Comité organisateur.

Article 25 : Jury d'Appel

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunit pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce jury est composé de 4 personnes : du Président de l'Association, du Directeur de course, du Juge Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

Article 26 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant à « LA NUIT DES TRAILS » et aux 3 autres épreuves, chaque participant accepte le règlement des courses. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Dans le cas contraire, il pourra être disqualifié.

Article 27 : Liste électronique de diffusion

L'inscription aux épreuves XTERRA TRAIL 2025 implique obligatoirement, pour le participant, l'abonnement aux listes de diffusions de l'association VSOP – XO.

Article 28 : Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club VSOP – XO utilise les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les

supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.

- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement
- Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à contact@fenuaevents.com

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Contacter l'organisation à l'adresse suivante contact@fenuaevents.com. Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club VSOP – XO et Fenua Events.

Article 29 : Propriété Copyright

Les caractéristiques de la course, les parcours, les points de ravitaillement et l'organisation, sont la propriété intellectuelle du Club VSOP – XO et Fenua Events. Le Naming et le logo XTERRA sont la propriété de XTERRA Planet. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

Article 30 : Taho'e Challenge – 2e Epreuve

Dans le cadre de notre programme annuel de manifestations sportives, les athlètes ayant participé aux événements organisés par le VSOP XO au cours de l'année seront invités à participer au Taho'e Challenge, qui récompense la régularité et l'engagement sportif.

1. Principe du Challenge

Ce challenge regroupera les quatre grandes manifestations sportives de l'année, dont le XTERRA Tahiti Trail Run, et sera ouvert à tous les participants de ces événements. Chaque athlète inscrira des points en fonction de sa participation à chaque course.

2. Attribution des Points

Les points seront attribués selon les modalités suivantes sur les épreuves **la nuit des trails : 42km, la nuit des trails : 21km, Iti trail : 12km.**

- Participation : Chaque athlète inscrit et ayant terminé une course marque **1 point par événement.**
- Résultats : Des points supplémentaires seront attribués en fonction des performances, selon le classement dans chaque course :

Classement	Points
------------	--------

1 ^{er}	10 points
2 ^e	8 points
3 ^e	6 points
4 ^e à 10 ^e	4 points
11 ^e à 20 ^e	2 points
Au-delà de la 20 ^e place	1 point (réservé aux finisseurs)

• **Restriction de cumul des points :** Si un participant s'inscrit à plusieurs épreuves d'un même événement (par exemple, le 42km et le 21km), il ne pourra marquer des points que pour une seule épreuve. La meilleure performance sera prise en compte selon les critères suivants :

- Le nombre total de points obtenus pour chaque épreuve ;
- En cas d'égalité, la distance la plus longue sera priorisée.

3. Points supplémentaires en fonction de la difficulté de l'épreuve

Pour refléter le niveau de difficulté des différentes distances du XTERRA Tahiti Trail Run, des points supplémentaires sont attribués comme suit :

Epreuves	Points supplémentaires
La nuit des trails : 42km	42 points
La nuit des trails : 21km	21 points
Iti trail : 12km	12 points

(Les points bonus sont réservés aux finisseurs.)

4. Classement et Récompenses

À la fin de l'année, un classement général sera établi en fonction du nombre total de points accumulés par chaque athlète. Les trois premiers du classement seront récompensés par des prix qui seront annoncés lors du dernier événement de l'année.

5. Tirage au Sort

Tous les athlètes ayant participé à l'ensemble des quatre événements sportifs de l'année, quel que soit leur classement, seront automatiquement inscrits à un tirage au sort. Ce tirage aura lieu lors du bal de fin d'année,

en présence d'un huissier de justice. Plusieurs prix spéciaux seront attribués aux gagnants, désignés par tirage au sort.

6. Conditions de Participation

Pour être éligible au classement du Taho'e Challenge ou au tirage au sort, chaque athlète doit être inscrit à chacune des quatre manifestations sportives de l'année ;

Chaque athlète doit terminer chaque course. Toute non-participation ou abandon entraîne l'élimination du challenge.

7. Prochain rendez-vous sportif : le XTERRA Transtahitienne

La troisième étape du Taho'e Challenge se déroulera à Tahiti avec le XTERRA Transtahitienne, prévu les 30 aout 2025.